

*Extrait
Rwanda*

Mercredi 17 octobre 1990

PARTIE "A".-

Sur la proposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice :

- projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire.

M. NALLET considère que ce projet de loi organique qui a reçu l'avis favorable du Conseil d'Etat est modeste mais tend cependant à une gestion plus rationnelle du corps judiciaire.

Ce projet de loi organique institue tout d'abord une date unique de départ à la retraite des magistrats coïncidant avec le principal mouvement de magistrats. Ainsi il y aura moins de vacances dans les juridictions. Le projet de loi organique permet en second lieu aux magistrats servant au delà de la limite d'âge d'être affectés dans une autre juridiction que celle à laquelle ils appartenaient lorsqu'ils ont atteint l'âge de la retraite. Cette disposition permettra de combler des vacances dans les juridictions qui manquent de magistrats.

En outre, le projet de loi restreint l'étendue des choix offerts aux conseillers référendaires à la Cour de Cassation lorsqu'ils quittent cette juridiction et ramène de 5 ans à 3 ans le délai à l'expiration duquel ces anciens conseillers référendaires peuvent revenir à ladite Cour en qualité de conseillers à la Cour de Cassation.

Enfin, le projet de loi permet aux avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation intégrés dans la magistrature de racheter des droits à pension.

Le projet de loi est adopté sans observations.

Exposé de Duvas p.5: "Au Rwanda, nos troupes
ont permis d'évacuer 316 ressortissants français
sans aucun la moitié de la communauté française"

M. CHEVENEMENT rend compte de son voyage en Arabie saoudite les 13 et 14 octobre où il a inspecté les troupes françaises dont le moral est bon. Il a pu constater la lenteur de la mise en place des forces internationales et le faible niveau de certains contingents, en particulier le contingent égyptien. Le dispositif français va donner lieu à quelques ajustements marginaux.

M PELLETIER rend compte de son voyage au Japon. L'aide publique au développement allouée par ce pays s'élève à 9 milliards de dollars, soit 0,31 % de son produit national brut ; 15 % de cette aide va maintenant à l'Afrique et ce pourcentage est en hausse régulier.

Les autorités japonaises avaient fait part au Premier ministre lors du voyage de ce dernier à Tokyo de leur désir de coordonner l'action de leur pays avec la nôtre. C'est pourquoi M. PELLETIER s'est, à la demande du Premier ministre, rendu au Japon. Les autorités japonaises déclarent qu'elles ne pratiquent plus l'aide liée et il semble que le Japon éprouve le besoin de se faire reconnaître comme une véritable grande puissance ne recherchant pas des objectifs purement mercantiles.

Le ministre de la coopération et du développement a proposé aux Japonais des actions communes dans trois domaines :

- la restructuration de l'industrie de l'uranium au Niger;
- le problème de l'eau avec une participation à l'observatoire du Sahara et du Sahel ;
- enfin des actions conjointes dans un Etat déterminé qui est Madagascar.

Le Président de la République répondant à la question du ministre de l'intérieur, informe le Conseil des ministres qu'il présidera, sans doute dans la semaine du 22 au 27 octobre, une réunion pour fixer la ligne à suivre par les ministres au cours des réunions préparatoires aux conférences intergouvernementales au mois de décembre prochain.

Le Président de la République précise que l'intervention de nos troupes au Rwanda n'avait pas d'autre objet que d'assurer la protection de nos compatriotes. La France n'a pas à se mêler des combats d'origine ethnique qui se déroulent dans ce pays, même si objectivement, il n'y a pas d'intérêt à ce qu'une petite minorité tutsi qui se révolte l'emporte sur la majorité de la population hutu. Si en effet la rébellion devait l'emporter, les Hutus du Rwanda et des Etats voisins chercheraient immédiatement à organiser un coup d'Etat en sens inverse. Nous entretenons des relations amicales avec le gouvernement du Rwanda qui s'est rapproché de la France après avoir constaté la relative indifférence de la Belgique à l'égard de son ancienne colonie.